

Le COURRIER du LIFE-Lomme

BULLETIN D'INFORMATION DU PROJET LIFE-LOMME - JANVIER 2013 - N° 5

Après la restauration, vient
le temps de la gestion !
Fauçage, débroussaillage manuel
ou pâturage ?



Edito

Depuis le début du projet LIFE-Lomme en 2010, notre travail quotidien visait essentiellement à initier de nouvelles collaborations avec des propriétaires fonciers et à **mettre en œuvre des travaux de restauration de milieux naturels dégradés.**

La restauration écologique de certains sites touche à sa fin. Nous nous penchons désormais sur un volet essentiel au maintien des milieux restaurés sur le long terme : la gestion récurrente des sites.

Ce numéro s'attardera sur la manière dont cette gestion est pensée et comment nous la préparons.

Bonne lecture!

L'Equipe LIFE-Lomme



Fauche dans une réserve naturelle

Les brèves du LIFE

- La Fagne de Wiaupont, située aux sources du ruisseau du Parfond Ri (commune de Saint-Hubert) a bénéficié **d'un vaste chantier de restauration hydrique au cours de l'automne 2012. Le chantier comprenait la création de deux digues minérales, le creusement de cinq mares et le bouchage d'un réseau de drainage (servant précédemment à assécher la plantation d'épicéas, actuellement coupée).** Le colmatage de ce réseau de drains a été réalisé par la pose de petits bouchons d'argile placés à intervalle régulier dans les drains. En amont des bouchons apparaissent des micro-plans d'eau, appelés « mardelles ».
- **Deux chantiers de gyrobroyage d'épicéas ont été planifiés pour ce début d'année 2013. Ils concernent l'ensemble des jeunes peuplements résineux encore sur pied dans le périmètre de travail actuel du projet LIFE-Lomme.**
- Une nouvelle collaboration a été initiée en propriété **privée. Elle concerne la restauration d'une prairie maigre de fauche en lieu et place de plantations d'épicéas situées au lieu-dit Pont de Libin (commune de Libin). Le propriétaire s'est engagé à gérer ou à faire gérer le terrain pour maintenir l'habitat naturel restauré pendant une durée minimale de 30 ans.**



Mardelle résultant du bouchage d'un drain (Fagne de Wiaupont)

A la découverte ... de la Grande Fange

Carte d'identité du site

Statut : future Réserve Naturelle Domaniale

Propriétaire : Région wallonne

Communes : Libramont-Chevigny

Superficie actuelle : 8.5 hectares

Objectif de restauration : restauration de prairies humides



La Grande Fange est située entre les villages de Bras-Haut et Bras-Bas (commune de Libramont-Chevigny), en **bordure de la nationale 89. Il s'agit d'un ensemble de terrains fortement humides, enclavés entre des pâtures intensives.**

Au cours du temps, la Grande Fange a pris bien des allures variées : mosaïque de bosquets entrecoupés de prairies (fin du 19^{ème} siècle), prairies de fauches (début du **20^{ème}**) et **plantations d'épicéas bordées de prairies bocagères** (2010).

Le projet LIFE-Lomme a sollicité les nombreux propriétaires de la Grande Fange, en leur proposant de racheter **leur terrain, d'y restaurer des prairies humides et de leur accorder un statut de réserve naturelle domaniale.** Ce sont actuellement pas moins de 8.5 hectares qui ont été acquis. Les premières actions de restauration ont été **mises en œuvres : coupe des plantations exotiques (peupliers hybrides et épicéas). Quelques petites parcelles étaient encore occupées par de belles mégaphorbiaies (prairie humide composée d'herbes hautes, telles que l'angélique); ces prairies peuvent à présent s'étendre**

dans les parcelles restaurées.

Comment pourrons nous maintenir l'intérêt écologique de la Grande Fange sur le long terme? Les prairies de fauche qui occupaient la Fange au début du siècle dernier étaient **le résultat d'un travail manuel pratiqué par les agriculteurs du village.** Actuellement, le coût de la **main d'œuvre rend illusoire la possibilité d'une fauche non mécanisée.** Les terrains de la Grande Fange sont extrêmement humides et nécessiteraient par conséquent **l'utilisation de machines spécialisées et coûteuses.** **Nous nous tournons dès lors vers l'option d'une gestion par pâturage. Cette gestion est d'autant plus justifiée dans ce cas que le sol a été appauvri au cours des dernières années (plantations forestières sans amendements).**

Un enjeu de taille s'ajoute à nos réflexions : la Grande Fange abrite une très belle population d'un papillon menacé, le Cuivré de la Bistorte (*Lycaena helle*). Pour lui assurer un micro-climat favorable il conviendra de maintenir suffisamment de bosquets au sein de la prairie et de créer des haies coupe-vent.



Epilobe (gauche) - Prairie humide à angéliques (centre) - Rubianier (droite)

Quelle gestion pour les sites restaurés ?

• Pourquoi gérer ? •

Le projet LIFE-Lomme restaure tantôt des forêts sur sols humides, tantôt des landes et des prairies alluviales. Dans le premier cas, le milieu naturel restauré pourra se maintenir sur le long terme sans intervention humaine. Tout au plus, on coupera les éventuels jeunes semis de résineux qui recoloniseraient la forêt feuillue. Par contre, dans le cas des landes (et milieux tourbeux associés) et des prairies, des interventions plus conséquentes devront être prévues.

En effet, les landes et les prairies sont chez nous des milieux semi-naturels, c'est-à-dire que leur développement **et leur maintien est le fruit de la main de l'homme**, essentiellement via les pratiques agro-pastorales traditionnelles. Ces milieux ouverts hérités du passé abritent une biodiversité originale et remarquable. Pour maintenir un **aspect de milieu ouvert et lutter contre l'embroussaillage**, une gestion récurrente des sites sera donc nécessaire.



• Comment gérer ? •

Trois méthodes sont couramment utilisées à des fins de gestion de milieux naturels ouverts : le débroussaillage manuel, la fauche mécanisée et le pâturage extensif.

Le *débroussaillage* **visé simplement à limiter l'expansion** des jeunes arbres et arbustes au sein du milieu ouvert. Il **se réalise manuellement et permet d'être très sélectif** au besoin. Par exemple, maintien de quelques arbustes qui formeront rapidement un bosquet dense, offrant un micro-climat contrasté par rapport au milieu ouvert et propice au développement de nombreux insectes servant à leur tour de nourriture aux oiseaux, reptiles et autres.

Le débroussaillage est réalisé environ tous les 5 à 10 ans, en fonction de la vitesse à laquelle se développent les **arbres et arbustes**. **Cette technique présente l'avantage** de laisser les milieux ouverts évoluer dans le temps : lande parsemée de bosquets très épars après le passage de la débroussailluse, évoluant progressivement vers une lande davantage arbustive, avant la gestion suivante. Lorsque plusieurs sites sont gérés de cette manière dans une même région, et pour autant que le débroussaillage soit opéré en alternance entre les sites, la région offre un panel de landes (ou de prairies) à des stades divers de recolonisation et donc satisfaisant les besoins écologiques **d'un nombre plus important d'espèces que ne le ferait une gestion homogène sur l'ensemble des sites**.

La *fauche* peut être manuelle ou mécanisée. Dans le **premier cas, la main d'œuvre nécessaire est très importante**, même pour des sites de superficie réduite. Généralement, la fauche manuelle est réalisée par des groupes de bénévoles impliqués dans la gestion du site.



Prairie débroussaillée, avec mise en tas des broussailles coupées

Le plus souvent, toutefois, c'est une fauche mécanisée qui sera pratiquée à l'aide d'un tracteur agricole. La technique est très efficace pour gérer l'embroussaillage d'un site. Mais tous les sites ne se prêtent pas à cette gestion qui nécessite un accès aisé pour la machine, un sol portant et non caillouteux, un microrelief du sol plane.

Le passage de la machine est plutôt brusque pour la petite faune. Pour éviter les dégâts aux populations d'insectes, reptiles et autres, de larges zones refuges sont préservées et non fauchées. La localisation des zones refuges dans une lande ou une prairie peut être maintenue pendant plusieurs années ou peut alterner d'année en année.



Fauche mécanisée d'une prairie alluviale (RND du Pré des Forges—Mirwart)

Lorsque cela est possible, on privilégiera l'exportation du foin en dehors du terrain, afin de ne pas enrichir celui-ci par la matière organique en décomposition. Les cortèges d'espèces végétales que l'on souhaite préserver sont en effet souvent dépendants de sols pauvres en nutriments.

Une fauche tardive –typiquement après le 15 juillet– laisse le temps aux plantes de produire leurs graines et donc de se multiplier avant d'être coupées. La faune tire également profit d'une fauche tardive : par exemple les oiseaux nichant au sol auront eu le temps d'élever leur couvée, les larves de papillons auront eu le temps d'éclore, etc.

En comparaison à la fauche, le pâturage génère une certaine hétérogénéité du milieu. En fin de saison de pâturage, on remarque un contraste dans la hauteur de végétation ou dans la densité de petites broussailles entre des zones contenant beaucoup de végétaux bien appréciés par le bétail et les zones en contenant moins. Par ailleurs, le passage répété du bétail à certains endroits entraîne une mise à nu du sol, ce qui favorise la germination d'espèces végétales nécessitant beaucoup de lumière et/ou peu de compétition entre espèces.

Ici aussi il peut être nécessaire de délimiter des zones refuges, mais pas pour les mêmes raisons qu'avec la fauche. En effet, le bétail alterne ses zones de brout au cours des jours et de la saison. La petite faune a donc tout loisir de se déplacer pour éviter d'être piétinée ou... avalée. Par contre, la saison de pâturage s'étalant généralement sur plusieurs mois, la floraison et la formation de graines de certaines plantes se déroulera inévitablement pendant cette saison. Lorsque la pâture abrite une population de plantes rares ou menacées, on pourra cloisonner cette population et la rendre inaccessible au bétail, au moins pendant la période la plus sensible du cycle de vie de la plante.



Zone refuge préservée, en arrière plan



Pâturage extensif, avec des zones de refus non broutés par le bétail

Ajoutons que les charges en bétail (nombre de bêtes par hectare) sont très faibles, afin de préserver en permanence des zones de refus, jouant également le rôle de refuge pour la petite faune.

Les trois méthodes de gestion décrites ci-dessus ayant chacune leurs avantages et inconvénients, il peut parfois se révéler pertinent de les combiner. Par exemple, si les faibles charges de pâturage ne suffisent pas à limiter les **repousses de ligneux, plutôt que d'augmenter la charge** et de voir disparaître les zones refuges, on préférera compléter la gestion par un débroussaillage périodique.

• Mise en œuvre de la gestion •

Le projet LIFE-Lomme effectue toutes les démarches nécessaires pour initier les méthodes de gestion appropriées dans chaque site restauré. Une fois le projet LIFE terminé, la responsabilité de la gestion sera transférée soit (1) au propriétaire privé qui a signé une convention **de gestion d'une durée de 30 ans, soit (2) au Département Nature et Forêt de l'Administration wallonne** pour ce qui concerne les terrains achetés dans le cadre du LIFE (futurs réserves naturelles domaniales) et les **terrains publics (communes, provinces) faisant l'objet d'une collaboration avec le projet LIFE.**

Les démarches de mise en place d'une gestion par fauche ou par pâturage sont les suivantes :

- Proposition au propriétaire et au Département **Nature et Forêt d'une méthode de gestion pour chaque site**

- Préparation de la parcelle. Par exemple, pour une **gestion par pâturage, pose des clôtures de l'enclos et creusement de mares permanentes pour l'abreuvement**
- **Sollicitation de l'avis d'un expert en mesures agri-environnementales** pour déterminer les modalités techniques de la gestion : quelle charge et quelle période de pâturage, quelle date de fauche, etc
- Appel à candidature auprès des agriculteurs. Un avis est notamment rédigé dans un hebdomadaire consacré au monde agricole (Le Sillon belge).
- **Signature d'une convention de jouissance limitée et à titre gratuit, entre l'agriculteur sélectionné et la Région wallonne**
- **Suivi de la mise en œuvre de la gestion par l'agriculteur pendant la durée du projet LIFE** (avant transfert de cette responsabilité au propriétaire ou au Département Nature et Forêt)



Pose d'une clôture pour une gestion par pâturage

LIFE-KIDS – Apprends à me connaître

Je suis la vipère péliade. Je suis le serpent venimeux le plus répandu en Europe. Tu peux me trouver presque partout, en Norvège comme en Italie.

Mon habitat est très varié : les marais, les tourbières ou les lisières de forêt. J'y recherche la tranquillité ainsi qu'une alternance de zones bien dégagées et ensoleillées et de zones de jeunes broussailles.

J'aime me réchauffer au soleil mais je n'aime pas les grosses chaleurs !



Tu reconnaîtras mon corps trapu et couvert d'écailles formant un dessin en zig-zag noir. Ma tête est triangulaire et les pupilles de mes yeux sont verticales. Je mesure généralement 60 centimètres .

Je me nourris de petits mammifères comme des musaraignes ou des campagnols, mais je mange aussi des lézards et des grenouilles. Je tue ma proie avec mon venin. Quand elle est morte, je l'ingère en entier en commençant par la tête.

Quand je me sens menacée, je siffle et me montre agressive. Je peux même me jeter la bouche ouverte sur mon agresseur. Mais ne t'inquiète pas, je n'attaque pas souvent les hommes.



Comme de nombreux reptiles, je suis en danger à cause de mon habitat qui disparaît. Je suis donc depuis quelques années maintenant une espèce protégée.

Notamment, les jeunes broussailles que j'apprécie tant ne sont pas éternelles : sans intervention de l'homme, les jeunes pousses deviendront rapidement des arbres et arbustes m'offrant un repère moins bien abrité du vent; et moins efficace par rapport à mes prédateurs.

Je compte sur le LIFE-Lomme pour aménager des zones à mon égard dans les sites où je suis présente : pas de pâturage trop intensif (j'en crains le piétinement et le dérangement) et maintien de jeunes broussailles.



Travaux en images



Poursuite des travaux d'étrépage à Contranhez (RND des Troufferies de Libin)



Cuivré écarlate (*Lycaena hippothoe*)

© Pierre Clerx

Contact

Projet LIFE Lomme

Sara Cristofoli - Pierre Clerx - Hubert Baltus

Rue de Villance 90 à 6890 Libin

Tél. 061/650095

Fax. 061/650099

cristofoli.s@lifelomme.be

www.lifelomme.be

Cette publication est réalisée avec le soutien de la Région Wallonne et de l'Instrument Financier pour l'Environnement de la Communauté européenne.

Editeur responsable : Sara Cristofoli | Rue de Villance 90, 6890 Libin
Photos : David Doucet et Sara Cristofoli, sauf mention contraire